

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 JUIN 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° 2023_05_239

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Considérant que la Ville de Gap souhaite développer et améliorer l'accueil de la ludothèque municipale;
- Considérant que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès de l'union européenne à travers le programme Leader, au titre du FEADER et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;

DECIDONS

Article 1 : Objet

La Ville de Gap souhaite développer et améliorer l'accueil de la ludothèque municipale et sollicite pour cela une aide financière dans le cadre du programme LEADER "Graines D'innovation, terres de projets" porté par le GAP Pays Gapençais.

L'objectif principal de ce projet est de développer la place du jeu dans le quotidien des habitants du pays gapençais sur tous leurs temps de vie (scolaire, extra scolaire, péri scolaire...). En effet, le jeu permet de transmettre à l'enfant des valeurs fondamentales, qui lui serviront dans sa vie scolaire, sociale puis professionnelle, telles que le respect, l'égalité et la solidarité. Pour réussir à développer la place du jeu dans le quotidien des habitants, il est nécessaire de développer le volume horaire d'un agent de 50% d'un ETP soit 800h.

Le deuxième objectif est d'investir dans du matériel spécialisé afin de mettre en place, au sein de la ludothèque, un espace snoezelen; espace spécialement aménagé, éclairé d'une lumière tamisée, bercé d'une musique douce, un espace dont le but est de recréer une ambiance agréable. Ce type d'espace est propice à l'exploration sensorielle, elle va permettre d'éveiller l'ensemble des sens des petits et permettre l'épanouissement des personnes mentalement handicapées notamment.

Article 2 : Coût

Le coût du projet est de 2 281,47 € HT en investissement pour l'aménagement de la salle snoezelen.

Le coût présenté dans le cadre de l'appel à projet FEADER, pour la tranche fonctionnelle correspondante aux ressources humaines est de 16 958,20 € HT.

Article 3 : Financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès de l'Europe à travers le FEADER et de la Région, selon le plan de financement qui se décline ainsi :

	Montant HT	Taux
FEADER	9 235,04 €	48 %
RÉGION	6 156,69 €	32 %
AUTOFINANCEMENT	3 847,93 €	20 %
TOTAL	19 239,67 €	100 %

Article 4 : Modalités

La Commune de Gap s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers de l'Europe et de la Région.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 28 JUIN 2023

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 28 JUIN 2023
Publié ou notifié le : 28 JUIN 2023

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_06_297
Objet :	Demande de subvention auprès de la Région et de l'Europe dans le cadre du programme Leader "Graines d'innovation, terre de projets" Annule et remplace D2023_05_239
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-210500617-20230628-D2023_06_297-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230628-D2023_06_297-AI-1-1_0.xml	text/xml	989 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_12875.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230628-D2023_06_297-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	71.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 juin 2023 à 14h59min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juin 2023 à 14h59min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 juin 2023 à 14h59min04s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	28 juin 2023 à 14h59min13s	Reçu par le MI le 2023-06-28